

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p align="center">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p align="center">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p align="center">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p align="center">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 19 / 12 / 2022</p> <p><u>Date de convocation :</u> 30 / 11 / 2022</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 7 Présents : 5 Absents : 2 Votants : 5</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le mercredi sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> Mme Fieffé Patricia, Mme Delalande Soizic, Mme Le Coguic Ophélie, Mr Leboyer Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe.</p> <p><u>Était absent excusé :</u> Mr Besançon Geoffroy.</p> <p><u>Était absent non excusé :</u> Mr Van Steenwinkel Sébastien.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme HAGHEBAERT Olympe</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2022-12-07-003 Prestation Voiries 2023</p>	<p>Madame le Maire présente au Conseil Municipal, -un-seul devis : VOIRIES SERVICES à SOLIERS.</p> <p>Le devis de la société VOIRIES SERVICES concerne un balayage mécanique des caniveaux et trottoirs des voiries communales selon plan fournit par la commune, pour un montant de 6 120 € HT par an pour 18 passages.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retenir le devis de la société VOIRIES SERVICES pour un montant de 6 120 € HT par an, - Autoriser Mme le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération. <p><u>Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de retenir le devis de la société VOIRIES SERVICES pour un montant de 6 120 € HT par an - AUTORISE Mme le maire à signer le devis pour 2023.
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 27/12/2022 et publication ou notification du 30/12/2022</p> <p><i>Jieffé</i></p>	<p>Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.</p> <p align="right">Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> <p align="right"><i>Jieffé</i></p> 